

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN

Protégez vos accès

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Pour toutes ces installations, n'hésitez pas à demander conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

- Photographiez vos objets de valeur : en cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.
- Conservez vos factures.

Soyez vigilant

- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Fermez toujours la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Faites attention à tous les accès et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte(s) de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Ne commettez pas d'imprudence

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils ou un échafaudage car ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence à la police municipale ou au commissariat de police nationale.



Des conseils personnalisés pour rendre
votre domicile plus sûr ?

Contactez la police municipale au 03 26 84 80 79.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Dès l'infraction constatée

- Prévenez immédiatement le commissariat de police.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
 - ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
 - interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...).
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.



VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE ? LES NUMÉROS UTILES

--- Services de police ---

Police nationale : 17

Police municipale : 03 26 84 80 79

--- Services bancaires ---

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

--- Blocage des téléphones portables ---

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23